

## Séance ordinaire du mardi 6 février 2024

**L'an deux-mille-vingt-quatre et le six février, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire des séances, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michaël DELAFOSSE.**

**Nombre de membres en exercice : 65**

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Montpellier

### Ressources humaines et dialogue social

#### Présents :

Tasnine AKBARALY, Nadia AKIL, Luc ALBERNHE, Georges ARDISSON, Eddine ARIZTEGUI, Michel ASLANIAN, Christian ASSAF, Yves BARRAL, Boris BELLANGER, Christophe BOURDIN, Françoise BOUTET-WAISS, Véronique BRUNET, Elodie BRUN-MANDON, Emilie CABELLO, Michel CALVO, Sébastien COTE, Michaël DELAFOSSE, Jean-Dominique DELAVEAU, Fanny DOMBRE-COSTE, Alenka DOULAIN, Caroline DUFOIX, Abdi EL KANDOUSSI, Maryse FAYE, Julie FRÊCHE, Clara GIMENEZ, Serge GUISEPPIN, Stéphanie JANNIN, Salim JAWHARI, Mustapha LAOUKIRI, Sophiane MANSOURIA, Coralie MANTION, Nicole MARIN-KHOURY, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Marie MASSART, Fatma NAKIB, Laurent NISON, Bruno PATERNOT, Manu REYNAUD, Catherine RIBOT, Agnès ROBIN, Séverine SAINT-MARTIN, Agnès SAURAT, Mikel SEBLIN, Célia SERRANO, Radia TIKOUK, Annie YAGUE, Alban ZANCHIELLO.

#### Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Mohed ALTRAD ayant donné pouvoir à Serge GUISEPPIN, Roger-Yannick CHARTIER ayant donné pouvoir à Sébastien COTE, Mickaël DIORÉ ayant donné pouvoir à Alban ZANCHIELLO, Hind EMAD ayant donné pouvoir à Maryse FAYE, Clare HART ayant donné pouvoir à Tasnine AKBARALY, Mylvia HOUGUET ayant donné pouvoir à Fanny DOMBRE-COSTE, Stéphane JOUAULT ayant donné pouvoir à Marie MASSART, Mustapha MAJDOUL ayant donné pouvoir à Isabelle MARSALA, Patricia MIRALLES ayant donné pouvoir à Annie YAGUE, Yvan NOSBE ayant donné pouvoir à Françoise BOUTET-WAISS, Clothilde OLLIER ayant donné pouvoir à Alenka DOULAIN, Philippe SAUREL ayant donné pouvoir à Abdi EL KANDOUSSI, François VASQUEZ ayant donné pouvoir à Célia SERRANO.

#### Absents / Excusés :

Jacques DOMERGUE, Flora LABOURIER, Bernard TRAVIER, Joëlle URBANI

## Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Ville de Montpellier - Approbation

Monsieur Michel ASLANIAN, Adjoint au Maire, rapporte :

Et, Madame Fatma NAKIB, Adjointe au Maire, rapporte :

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue depuis 1946 un principe constitutionnel, rappelé pour ce qui concerne la fonction publique par la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. L'égalité de droits et de statuts entre femmes et hommes est garantie par la loi, toutefois l'égalité réelle reste en cours de construction.

Des inégalités persistent dans tous les domaines, tous les milieux et tous les territoires. Les employeurs publics se doivent de faire preuve d'exemplarité dans cette démarche. Le cadre légal est venu légitimer et renforcer l'actions des collectivités territoriales en matière d'égalité. Plusieurs lois sont venues consacrer leur rôle pour atteindre l'égalité réelle par la mise en œuvre d'actions concrètes.

Instauré par la loi n°2014-783 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les actions menées sont recensées au sein d'un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le rapport est présenté à l'assemblée délibérante préalablement au débat d'orientation budgétaire. Le présent rapport présente les politiques menées par la Ville de Montpellier en

faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, au sein de son organisation et sur son territoire, au titre de l'année 2023.

Dans une première partie, il est fait état de la politique des ressources humaines menée en faveur de l'égalité entre les agentes et agents. A cet effet, il fait apparaître un état des lieux de la situation comparée femmes-hommes en reprenant les indicateurs du Rapport de Situation Comparée (RSC) établi pour l'année 2022 et présenté en Comité Social Territorial lors de la séance du 14 décembre 2023. Il dresse le bilan de la prise en compte de l'égalité professionnelle dans la stratégie RH pour impulser une évolution des pratiques professionnelles et de l'équité des genres.

Dans une seconde partie, le rapport présente les actions menées par la Collectivité dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques sur son territoire et fixe les orientations à venir.

**En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :**

- De prendre acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil municipal prend acte.

**Fait à Montpellier, le 16 février 2024**

**Pour extrait conforme,  
Monsieur le Maire**

**Signé.**

**Michaël DELAFOSSE**

**Publiée le : 20 février 2024**

Liste des annexes transmises en Préfecture :

- Affaire 2\_Rapport\_annuel\_situation\_en\_matiere\_d\_egalite\_femmes\_hommes\_Ville\_2023.pdf

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
034-213401722-20240206-253405-DE-1-1  
Acte Certifié exécutoire  
Envoi en Préfecture : 19/02/24  
Réception en Préfecture : 19/02/24

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.